

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 094-23 C

Objet : RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2023

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 094-23 C

objet **RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2023**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle qu'un Contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 afin de faire levier pour véhiculer les valeurs citoyennes de la République, retrouver une place à chacun et contribuer à la participation citoyenne à travers les conseils citoyens créés.

Grand Chambéry intervient au titre de la politique de la ville en soutien aux quartiers fragiles de l'agglomération par :

- un appui en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes (formation, coordination, mise en réseau...) notamment avec la mise en place des pass numériques, le déploiement du Plan quartiers d'été, l'accompagnement de l'animation de la vie sociale dans les Hauts-de-Chambéry, l'appui aux structures de proximité sur la prévention primaire de la radicalisation, la mise en place de formations (aller vers, laïcité, valeurs de la République, égalité femmes-hommes...),
- un appui financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

La proposition de programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2023 a été élaborée autour des 3 grands axes structurants du plan d'actions renouvelé 2021-2022 :

- valoriser les capacités de développement urbain durable des quartiers pour améliorer le cadre de vie des habitants,
- développer le potentiel des quartiers à travers l'emploi et le développement économique,
- renforcer l'inclusion et la réussite des habitants pour créer les conditions du vivre-ensemble, avec en approche transversale la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et l'accès aux équipements numériques à travers le Plan de développement des usages du numérique.

Ces priorités sont issues :

- du travail d'évaluation continue mené par l'équipe projet politique de la ville (Ville, Etat, Communauté d'agglomération) en lien permanent avec les structures de proximité et les partenaires institutionnels (CAF, Département, Education nationale...),
- des remontées de terrain effectuées par les associations œuvrant dans les quartiers politique de la ville.

Afin de répondre à ces priorités qui ont toutes pour objectif final l'inclusion sociale de tous les habitants des quartiers politique de la ville, la programmation financière est établie sur la base :

- d'un socle d'actions qui fonctionnent, déjà construit et répondant aux orientations prioritaires définies par le travail d'évaluation à mi-parcours et réaffirmé dans le plan d'action renouvelé (demandes de subvention classique),
- de conventionnements pour l'année 2023 dans un contexte de fin de Contrat de ville au 31 décembre : l'AQCV (chantiers écocitoyens), Blé (ateliers sociolinguistiques), la commune de La Motte-Servolex (agent de médiation), Régie Plus (dispositif des correspondants de nuit),
- d'un travail de coconstruction de projets tout au long de l'année sur les orientations prioritaires qui sont encore à développer par un travail de terrain (rencontres régulières des acteurs) autour des projets et orientations politiques retravaillés.

La programmation proposée prend en compte les projets éligibles déposés et prêts à être financés.

L'agglomération apporte des financements complémentaires à ceux de l'Etat octroyés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du Département avec le Contrat départemental et des communes en quartiers prioritaires ou en veille, en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé un financement maximal de 464 220 € au titre de la programmation initiale des crédits spécifiques politique de la ville de Grand Chambéry pour l'année 2023.

Une programmation complémentaire est prévue, notamment en ce qui concerne :

- le déploiement du Plan quartiers d'été,

- les projets soumis dans le cadre de l'appel à projets qui nécessitaient d'être retravaillés,
- les projets pour lesquels d'autres financements pourraient intervenir en complément.

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe, ainsi qu'un prévisionnel des sommes allouées au titre de la Ville de Chambéry et de l'Etat.

Il est précisé que les montants alloués pour chaque action sont des montants maximaux et représentent un prévisionnel.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015 et prorogé,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Vu l'avis de la commission politique de la ville et renouvellement urbain du 5 mai 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Franck Morat ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2023 à hauteur de 464 220 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en annexe,

Article 2 : **approuve** le modèle de convention annuelle d'objectifs avec les porteurs de projets joint en annexe,

Article 3 : **sollicite** des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents et notamment les conventions à intervenir dans le cadre de cette programmation.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **094-23 C**

Objet de l'acte : RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2023

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : convention, tableau programmation contrat ville

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29440H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29440H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023